



**VILLE  
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909  
**45209 AMILLY CEDEX**  
Tél : 02.38.28.76.00  
Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 JUIN 2024**

**Objet :**

**Budget principal de la Ville  
Compte de Gestion du Comptable public  
Exercice 2023**

**Date de convocation**

**20 juin 2024**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 31

**Pour Extrait Conforme,  
Pour Le Maire,  
Par délégation  
Le fonctionnaire titulaire,  
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20240626-DEL2024026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Publication : 02/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt Six juin à 19 heures  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY  
Gérard, Maire**

**ETAIENT PRESENTS :**

**M. BOUQUET, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT,  
M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,  
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU**

**Adjoint (e) s au Maire,**

**Mme TINSEAU, MM FOURNEL, ABRAHAM, Mmes FARNAULT,  
MOLINA-AUBERT, SAJET, M. PATRIGEON, Mme PENIN,  
M. RAISONNIER, Mme FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON,  
MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,  
Conseiller (e) s Municipaux,**

**Formant la majorité des Membres en exercice**

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mme FEVRIER  
M. ROLLION  
Mme FOLY  
M. LAVIER  
M. SALL  
M. GABORET  
M. CHALENCON**

**Pouvoir à Mme CARNEZAT  
Pouvoir à M. SZEWCZYK  
Pouvoir à Mme BEDU  
Pouvoir à M. LECLOU  
Pouvoir à M. BOUQUET  
Pouvoir à M. DAUNAY  
Pouvoir à M. BONCENS**

**ABSENTS:**

**M. DESPLANCHES  
Mme HUTSEBAUT**

**Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.**

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Département : LOIRET (45)

Commune : AMILLY

## **DELIBERATION N°2024/26 DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY**

**Séance du 26 juin 2024**

**Concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé par Madame le Trésorier Principal Municipal,  
Comptable publique pour la Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard DUPATY, Maire d'Amilly,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, Madame la Comptable publique a dressé le Compte de Gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Comptable publique ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statue sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statue sur la comptabilité des valeurs inactives,

4°) Précise que la reprise des résultats de 2023 en 2024 sera opérée au vu des résultats figurant sur le Compte de Gestion 2023, soit :

→ 11 793 340,24€ (Onze millions sept cent quatre-vingt-treize mille trois cent quarante euros et vingt-quatre centimes) en investissement,

→ 4 260 748,18€ (Quatre millions deux cent soixante mille sept cent quarante-huit euros et dix-huit centimes) en fonctionnement,

5°) Après en avoir délibéré, **APPROUVE** le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par Madame la Comptable publique, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **PAR 31 VOIX POUR**,

6°) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

PRESENTS : M. DUPATY, M. BOUQUET, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT, M. LECLOU, Mme. TURBEAUX-JULIEN, M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU, Mme TINSEAU, M. FOURNEL, M. ABRAHAM, Mme FARNAULT, M. BONCENS, Mme MOLINA-AUBERT, Mme BONNARD, Mme SAJET, M. PATRIGEON, Mme PENIN, M. RAISONNIER, Mme Foubet, M. DAUNAY, Mme PLICHON, M. BEAULIER.

POUVOIRS : Mme FEVRIER pouvoir à Mme CARNEZAT, M. ROLLION pouvoir à M. SZEWCZYK, Mme FOLY pouvoir à Mme BEDU, M. LAVIER pouvoir à M. LECLOU, M. SALL pouvoir à M. BOUQUET, M. CHALENCON Alain pouvoir à M. BONCENS, M. GABORET pouvoir à M. DAUNAY.

ABSENTS : M. DESPLANCHES, Mme HUTSEBAUT

Fait et Délibéré à AMILLY, le 26 juin 2024

